



Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles Bilan d'activités 2012



Réalisation : LPO Franche-Comté



Mars 2013

Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles - Bilan d'activités 2012

Projet financé par :

DREAL Franche-Comté



Union Européenne (FEDER)



CEMEX



Nature & Découvertes



Réalisation :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté

7 rue Voirin

25000 BESANCON

☎ : 03.81.50.43.10

@ : franche-comte@lpo.fr



FRANCHE-COMTE

Rédaction : Christophe Morin

Nous remercions les nombreux observateurs et bénévoles ayant transmis des données et/ou s'étant investis sur les opérations de conservation et sensibilisation en faveur de l'espèce :

Bettinelli Luc, Blondel Guillaume, Bouillard Michaël, Chevaldonnet François, Clément Sabrina, Colombier Claude, Cotte Bertrand, Deforêt Laurent, Deforêt Thomas, Dehondt François, Derry Nick, Desprez Jean-Claude, Devillard Faustine (stagiaire LPO FC), Droux Benoit, Durllet Pierre, Garret Jean-Philippe, Gérard Jean-Marc, Gervais Stéphane, Gruson Tristan, Hue Thierry (ONCFS), Jacques Christophe, Langlade Julien, Lecornu Didier, Leducq-Giroud Isabelle (LPO Franche-Comté), Levret Aurélien (stagiaire LPO FC), Louiton François, Maas Samuel (LPO Franche-Comté), Maillot Frédéric, Marconot Bernard, Minot-Kohl Gwenaëlle (stagiaire EPTB), Morin Christophe (LPO Franche-Comté), Morin Christophe, Petitjean Guillaume, Pion Estelle, Praud Francine, Roch Olivier (ONCFS), Rolland Simon, Romera Vincent, Sénéchal Cyril (ONCFS), Weidmann Jean-Christophe

Photographies de couverture, de haut en bas et de gauche à droite : Courlis cendré, Glamondans, juin 2012 © Michaël Briot ; Tarier des prés, Pusey, mai 2012 © Christophe Jacques ; Vanneau huppé, Frasne, Juin 2012 © Thierry Petit ; Pipit farlouse, Lepuix, août 2012 © Bernard Marconot

Référence du document : MORIN C. (2012). Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles. Bilan d'activités 2012. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté, Union Européenne, CEMEX, Fondation Nature & Découvertes : 15 p. + annexes

SOMMAIRE

ANNEXE 5 : PRINCIPE DE LA COLLABORATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE D'APRÈS SAINT-RAT 2012.....	21
---	----

1. RÉSUMÉ

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté (LPO Franche-Comté) a développé un Programme Régional de Conservation des Espèces qui est une approche spécifique de la conservation d'espèces à enjeux, à une échelle régionale. Les objectifs généraux sont la mise en place d'actions ou de projets de conservation pour les espèces à enjeux (Courlis cendré, Vanneau huppé, Râle des genêts, Tarier des prés et Pipit farlouse) qui ne bénéficient pas, soit de plans d'actions nationaux, soit d'actions adaptées à leur situation régionale.

Un tel programme a été initié en 2011 en faveur du Vanneau huppé. Nichant en prairies mais principalement dans les labours à basse altitude, cette espèce, classée « en danger » (environ ou moins de 100 couples en Franche-Comté) sur la Liste rouge régionale, est régulièrement victime des travaux des champs (semis, passage de la herse, labour, etc.). Le projet mené de manière expérimentale en 2011 a consisté au repérage des nichées, à la prise de contact avec les exploitants agricoles, au piquetage des nids afin de soustraire aux travaux agricoles une petite surface de la parcelle concernée. Cette démarche pragmatique a permis de sensibiliser six agriculteurs de la vallée de l'Ognon, de la Saône, de la Semouse et du Durgeon, à la problématique et de sauver de façon certaine six nichées, sans coûts significatifs pour les exploitations.

Le présent rapport dresse le bilan des opérations de protection poursuivies en 2012 pour le Vanneau huppé et des opérations engagées pour les autres espèces à enjeux : Courlis cendré, Râle des genêts, Tarier des prés et Pipit farlouse.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté a développé un Programme Régional de Conservation des Espèces qui est une approche spécifique de la conservation d'espèces à enjeux, à une échelle régionale. Les objectifs généraux sont la mise en place d'actions ou de projets de conservation pour les espèces à enjeux qui ne bénéficient pas de plans d'action nationaux ou d'actions adaptées à leur situation en Franche-Comté.

Les actions engagées en 2011 sur le Vanneau huppé ont été étendues à d'autres espèces (Râle des genêts, Courlis cendré, etc.).

3. LES ENJEUX DE CONSERVATION

Le projet avait pour vocation de se porter sur les milieux prairiaux de la région au sens large (prairies de fauche, zones cultivées, marais, gravière dont l'exploitation est achevée, etc.), avec une priorité pour les zones de plaine comme le bassin versant de l'Ognon, vallée orpheline ne bénéficiant à ce jour d'aucune mesure de protection

réglementaire ou de gestion conservatoire, de la Mance, du Breuchin, etc. en Haute-Saône ; vallées de l'Orain, de la Seille, de la Brenne, de l'Ain dans le Jura ; basse vallée de la Savoureuse dans le Territoire de Belfort.

Ces écosystèmes fournissent en effet une contribution importante et spécifique à la biodiversité. Si les prairies fauchées forment l'habitat plus ou moins exclusif, en période de nidification d'une avifaune spécialisée, d'autres milieux non agricoles (marais, milieux humides) permettent aussi d'assurer la reproduction de quelques espèces patrimoniales. Les premières sont depuis plusieurs décennies altérées par les pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, retournement au profit du maïs, etc.). L'impact des fenaisons précoces sur la dynamique des populations d'oiseaux prairiaux n'est plus à démontrer aujourd'hui, comme l'indique l'exemple du Tarier des prés (Broyer 2007). Dans ce cas, la protection des populations nicheuses passe par la conservation et/ou la restauration d'étendues de prairies de dimensions suffisantes et bénéficiant d'une gestion agricole basée sur le fauchage extensif. Les seconds ne bénéficient pas à ce jour, sauf de manière ponctuelle, de mesures de gestion propres à assurer la sauvegarde des enjeux ornithologiques identifiés.

Les espèces prairiales visées ici sont toutes des espèces à enjeux de conservation, inscrites sur la Liste Rouge en Franche-Comté.

Chaque espèce nécessite un traitement particulier avec une mention spéciale pour le Vanneau huppé nicheur préférentiellement en labour à basse altitude. Dans son cas, des mesures de protection ponctuelles sont mises en œuvre, à savoir piquetage et marquage des nids en accord avec l'exploitant pour soustraire la zone de nid aux différents travaux agricoles ou plus simplement en limitant les interventions liées aux modes culturales.

Pour les autres, inféodées strictement dans notre région aux prairies de fauche, leur prise en compte dépend étroitement du calendrier des fenaisons.

3.1. POPULATIONS ET DISTRIBUTION DES DIFFÉRENTES ESPÈCES

3.1.1. Le Rôle des genêts

Nicheur très rare

ESPECE PROTEGEE

ESPECE CLASSEE « EN DANGER » SUR LA LISTE ROUGE NATIONALE

ESPECE CLASSEE « EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION » SUR LA LISTE ROUGE REGIONALE

DIRECTIVE OISEAUX : ANNEXE I

CONVENTION DE BERNE : ANNEXE II

CONVENTION DE BONN : ANNEXE II

DETERMINANT ZNIEFF : OUI (nidification)

ORGFH¹ : I

On dispose de plus de 350 observations de Rôle des genêts en période de nidification entre 1990 et 2011. Elles se répartissent pour près d'un tiers en plaine alluviale à moins de 250 mètres d'altitude (essentiellement val de Saône et affluents ainsi que bas Jura) et pour près de deux tiers dans les zones humides d'altitude entre 750 et 1000 mètres d'altitude (bassin du Drugeon, lac de Remoray, prairies du Mont d'Or, vallée de l'Orbe etc.). La population nicheuse régionale est à l'évidence faible mais elle est délicate à

¹ Statut ORGFH: espèces dont la conservation mérite une attention particulière au vu des menaces et des priorités d'action en Franche-Comté, au niveau national et international. Ces espèces sont réparties en quatre groupes dont le niveau de priorité est décroissant du groupe I au groupe IV.

→ Weidmann J.C., Mora F. & Roué S. 2003. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH). Proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce. Réseau d'observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, G.N.F.C & DIREN Franche-Comté.

déterminer pour plusieurs raisons liées à la biologie de l'espèce et aux conditions d'accueil des habitats régionaux : Avec une moyenne de 13 chanteurs recensés annuellement en Franche Comté entre 1994 et 2012 (minimum de 3 seulement en 2003 et maximum de 28 lors d'une enquête spécifique en 2004), la population régionale très fluctuante représenterait vraisemblablement environ 2,5 % de la population française. Les sites régionaux majeurs et suivis annuellement que sont le bassin du Drugeon et la réserve naturelle du lac de Remoray confirment le caractère fluctuant et imprévisible des effectifs de cet emblème de l'avifaune menacée.

3.1.2. Le Vanneau huppé



©Jérôme Brigati, LPO Franche-Comté

Nicheur rare, migrateur et hivernant en Franche-Comté
 ESPECE CHASSABLE
 ESPECE CLASSEE « DE PREOCCUPATION MINEURE » SUR LA LISTE ROUGE NATIONALE
 ESPECE CLASSEE « EN DANGER » SUR LA LISTE ROUGE REGIONALE
 DIRECTIVE OISEAUX : ANNEXE II, 2
 CONVENTION DE BERNE : ANNEXE III
 CONVENTION DE BONN : ANNEXE II

DETERMINANT ZNIEFF : OUI (nidification)
 ORGFH : III

Cette espèce est depuis 2004 une priorité européenne (Burfield et van Bommel 2004). En France, l'effectif nicheur français, issu de la dernière enquête nationale de 2010, dépasse à peine 15000 couples et apparaît en déclin continu depuis plusieurs décennies. Les plus forts effectifs se trouvent en Alsace, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'Ouest, ainsi qu'en Sologne. Des effectifs importants se trouvent également dans la Manche, la Charente-Maritime et la Loire.

En Franche-Comté, de récents constats confirment un déclin généralisé, notamment sur les zones de basse altitude. Il fréquentait à la fin du 20^{ème} siècle principalement les vallées alluviales et les dépressions humides : vallée de la Saône et ses affluents, vallées de la Lanterne, de l'Ognon et de la Thoreigne, dépression sous-vosgienne, Bresse, Combe d'Ain, etc. En dehors des vallées, l'espèce est dispersée et l'effort de prospection ne permet pas d'appréhender au mieux la répartition de l'espèce. La population nicheuse régionale, en nette diminution, est actuellement estimée à 81-96 couples nicheurs lors de l'enquête Limicoles nicheurs en 2010 :

- Doubs : 26-31 couples (70 % de déclin depuis 1996) avec un bastion dans la vallée du Drugeon,
- Jura : 4 couples (effondrement de plus de 95 % des effectifs sur la base probable d'une surestimation des effectifs au début des années 1990- 800 couples) après un abandon de presque toutes les vallées et un repli sur une gravière de la vallée de l'Ognon,
- Haute-Saône : 51-61 couples (75 % de déclin depuis 1996) avec une distribution générale maintenue,
- Territoire de Belfort : aucun couple (disparition).

3.1.3. Le Courlis cendré



Nicheur et migrateur peu commun en Franche-Comté
 ESPECE CHASSABLE
 ESPECE CLASSEE « VULNERABLE » SUR LA LISTE ROUGE NATIONALE

ESPECE CLASSEE « EN DANGER » SUR LA LISTE ROUGE REGIONALE

DIRECTIVE OISEAUX : ANNEXE II,2

©Claude Colombier, LPO Franche-Comté CONVENTION DE BERNE : ANNEXE III

CONVENTION DE BONN : ANNEXE II

DETERMINANT ZNIEFF : OUI (nidification)

ORGFH : II

En France, le statut vulnérable du Courlis cendré est argumenté par un net déclin récent qui fait suite à une période florissante pour l'espèce au milieu du 20ème siècle. La population nationale est proche de 1500 couples dont plus de la moitié de la vallée de la Saône à la vallée du Rhin.

En Franche-Comté, l'espèce est répandue dans la plupart des vallées alluviales de plaine ainsi que dans les grandes prairies humides d'altitude depuis sa colonisation de la région au milieu du 20ème siècle. Une évaluation récente qui compile les résultats d'études ornithologiques du réseau Natura 2000 et ceux de l'enquête sur les limicoles nicheurs en 2010 permet d'annoncer une population régionale de 120-134 couples nicheurs, soit 8-9% de la population française. Les effectifs se répartissent comme suit : 22-25 couples dans le Doubs (essentiellement dans le Bassin du Dugeon), 31-35 couples dans le Jura (vallées alluviales du Bas Jura de la vallée du Doubs à la Vallière en passant par la Bresse jurassienne), 62-69 couples en Haute-Saône (vallée de la Saône et ses affluents), Territoire de Belfort (5 couples). L'évolution des effectifs régionaux marque un recul net sur la période récente. La longévité des adultes et leur fidélité aux sites de reproduction tendent à atténuer localement la perception d'un déclin pourtant bien réel. La diminution calculée sur la base des deux enquêtes sur les limicoles nicheurs (1996 et 2010) est estimée à plus de 25% en 15 ans sur l'ensemble de la région. Elle est comparable et fiable dans le Doubs (22%) et en Haute-Saône (24%). Elle est plus spectaculaire dans le Jura (90%) mais imputable en partie au moins à une possible surestimation des effectifs au début des années 1990 dans l'atlas départemental (300 couples contre 10 fois moins aujourd'hui).

3.1.4. Le Pipit farlouse



©Samuel Maas, LPO Franche-Comté

Nicheur peu commun, migrateur et hivernant en Franche-Comté

ESPECE PROTEGEE

ESPECE CLASSEE « VULNERABLE » SUR LA LISTE ROUGE NATIONALE

ESPECE CLASSEE « QUASI MENACEE » SUR LA LISTE ROUGE REGIONALE

DIRECTIVE OISEAUX : /

CONVENTION DE BERNE : ANNEXE II

CONVENTION DE BONN : /

DETERMINANT ZNIEFF : OUI (NIDIFICATION EN PLAINE, < 600 M D'ALT.)

ORGFH : V

En France, le Pipit farlouse niche surtout dans la moitié nord ainsi que dans le Massif Central. Ce passereau plutôt septentrional, en limite d'aire dans notre pays, semble plus répandu et commun dans les zones côtières (Bretagne, Manche, Nord). La population nationale est estimée avec beaucoup d'imprécision à 500 000 – 1 million de couples. L'espèce est considérée comme menacée et en déclin au niveau national (programme STOC EPS).

Lors de la publication de l'atlas régional des oiseaux nicheurs de Franche-Comté (1984), le Pipit farlouse était déjà connu de deux secteurs principaux de la région : les plateaux d'altitude et les plaines alluviales du nord de la région. Dans l'atlas du Jura (1993), il n'était mentionné qu'en altitude. Aujourd'hui, la situation de l'espèce n'a guère changé. Ses origines nordiques expliquent sa distribution septentrionale ou montagnarde dans la

région, à l'instar de la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) ou de l'Hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*) par exemple. L'abondance de l'espèce aux deux passages masque probablement un déclin en plaine lorsque des suivis fins font défaut. Lorsque des études prennent en compte ce passereau, par exemple en vallée de la Saône (suivi des mesures agroenvironnementales, état initial ornithologique de la zone de protection spéciale), on constate que les populations de plaine sont faibles et déclinantes. Ainsi, la population nicheuse de Pipit farlouse sur l'immense ZPS Vallée de la Saône (18 000 ha) est estimée à 40-45 couples en 2008 avec des indices de forts déclin locaux (50 % en 3 ans). Comme pour le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), les populations d'altitude sont les bastions régionaux alors que les effectifs de plaine sont très fragilisés.

3.1.5. Le Tarier des prés



©Claude Colombier, LPO Franche-Comté

Nicheur peu commun et migrateur en Franche-Comté
 ESPECE PROTEGEE
 ESPECE CLASSEE « VULNERABLE » SUR LA LISTE ROUGE
 NATIONALE
 ESPECE CLASSEE « VULNERABLE » SUR LA LISTE ROUGE
 REGIONALE

DIRECTIVE OISEAUX : /

CONVENTION DE BERNE : ANNEXE II

CONVENTION DE BONN : /

DETERMINANT ZNIEFF : OUI (nidification en plaine, < 600 m d'alt.)

ORGFH : IV

Le Tarier des prés occupe principalement la frange Est de la France, le Massif Central, les Pyrénées et quelques grandes plaines où il se raréfie. La population nationale est estimée 20000 couples. La tendance nationale est alarmante et de nombreuses régions naturelles ont perdu ou sont sur le point de perdre cet habitant typique des prairies. C'est notamment le cas dans les zones de plaine des régions voisines de la Franche-Comté : Alsace, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes. En Suisse, l'espèce a également perdu du terrain à basse altitude, sur le Plateau et le Jura, avec des retraits documentés de 20 à 50% en 20 ans selon les régions. En Franche-Comté, la distribution du Tarier des prés est historiquement large puisque calquée sur l'habitat prairial que l'on trouve potentiellement des basses vallées alluviales aux alpages. Les atlas des oiseaux nicheurs de Franche-Comté (1984) et du Jura (1993) mentionnaient une très large distribution avec de meilleures densités en altitude.

Vingt à trente ans plus tard, l'aire de distribution s'est nettement rétractée (moins d'un tiers des mailles atlas régionales occupées) et l'on trouve essentiellement ce passereau en montagne au-dessus de 800 mètres ainsi que dans les grands ensembles prairiaux du val de Saône et de ses affluents où il est devenu rare et localisé. Ailleurs, il a quasiment abandonné le premier plateau et la plupart des zones alluviales trop cultivées (Doubs, Loue et affluents).

Son absence en basse vallée de l'Ognon contraste avec les indices (néanmoins peu nombreux) en Bresse. Certaines petites vallées et habitats particuliers (camps militaires, aérodromes) sont occupés localement dans la région sousvosgienne et le nord de la Haute-Saône.

En plaine et en dessous de 800 mètres d'altitude, la population peut être estimée à seulement 150 couples répartis comme suit :

- Haute-Saône : environ 100 couples (50-52 en vallée de la Saône, 5 en vallée de la Mance, 5 dans le secteur Lanterne/haute vallée de l'Ognon, 20-22 couples sur la zone sous-vosgienne, les Mille Etangs et le PNR du Ballon des Vosges, 10-20 couples à Malbouhans, moins de 5 couples sur le secteur de Vesoul).

- Jura : moins de 20 couples en dessous de 800 mètres (effectifs sporadiques en vallée de la Vallière et autres vallées bressannes) ; absence notable en Petite Montagne et quasiment disparu du Premier plateau.

- Doubs : moins de 10 couples en dessous de 800 mètres dans la région de Pierrefontaine-les-Varans (aucun en plaine).
- Territoire de Belfort : moins de 10 couples en plaine.

3.2. RÉCAPITULATIF ET DÉTAIL DES INDEMNISATIONS

Les indemnités susceptibles d'être versées aux exploitants agricoles sont calculées sur la base du Programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013). Le détail, hors vanneau, est fourni dans le tableau ci-après :

	Retard de fauche au 15 juin	Retard de fauche au 1 ^{er} juillet	Retard de fauche au 15 juillet	Maintien de bandes refuges	Supplément fauche centrifuge
Rôle des genêts			277 €	+ 88 €/ha	+ 35 €/ha
Courlis cendré	142 €	209 €		+ 88 €/ha	+ 35 €/ha
Tarier des prés / Pipit farlouse		209 €		+ 88 €/ha	+ 35 €/ha

4. OBJECTIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS

4.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Partant de ces constats, la LPO Franche-Comté a souhaité engager des actions de préservation/sauvetage de l'avifaune prairiale au sens large, visant à maintenir, dans un état favorable, l'habitat de nidification. Le but étant d'assurer le maintien du couvert végétal de tout ou partie de la parcelle concernée jusqu'à une date avancée pour permettre aux couples de mener à bien leur cycle de reproduction ou de soustraire les oiseaux nicheurs aux travaux agricoles. Priorités étaient données aux secteurs « orphelins » de mesures conservatoires.

- Conforter une gestion favorable au Vanneau huppé visant à adapter le calendrier du travail des surfaces cultivées au cycle de reproduction de l'espèce, le type de culture, les traitements chimiques, l'alternance de pâtures et de cultures,
- Poursuivre l'acquisition de connaissance en lien avec les bénévoles de la LPO Franche-Comté,
- Poursuivre les actions d'information/sensibilisation de l'ensemble des acteurs (agriculteurs, usagers, collectivités).

4.2. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Poursuivre les actions de sauvegarde des nichées de Vanneau huppé en région Franche-Comté par :

- l'information et la sensibilisation des agriculteurs,
- la mise en œuvre de mesures permettant la sauvegarde des nids en zone cultivée de plaine, pouvant être basées sur un dédommagement de l'exploitant agricole au besoin,
- la mise en œuvre de mesures alternatives à la fauche précoce en secteur de moyenne altitude, pouvant être basées sur un dédommagement de l'exploitant agricole au besoin.

- Mettre en œuvre des actions de sauvegarde pour les autres espèces :

- Veille sur la répartition des espèces : prospections, suivis professionnels, accueil, encadrement de stagiaires à la LPO et avec d'autres partenaires (EPTB Saône-Doubs),
- En cas de signalement de nidification d'espèces sensibles, animation foncière, recherche de l'exploitant et prise de contacts avec l'exploitant pour proposer des interventions pouvant donner lieu à indemnisation,
 - o Actions orientées en priorité sur les vallées et zones orphelines de gestion conservatoire mais orientations possibles sur les zones Natura 2000 hors MAET (vallée de la Saône avec EPTB Saône-Doubs)
 - o Mesures incitatives d'indemnisation directe calculée selon le PDRH 2007-2013 : retard de fauche, fauche centrifuge avec limitation de la vitesse de rotation, création de zones refuges, c'est-à-dire de zones non fauchées
 - o Marquage de zones de nids en accord avec l'exploitant
 - o Conventionnement

5. RÉSULTATS ET ÉVALUATIONS

5.1. RECRUTEMENT DE STAGIAIRES

Deux stagiaires, Aurélien Levret et Faustine Devillard, respectivement en licence professionnelle à Besançon et en Master 2 à Rennes, sont arrivés le 20 février 2012 afin de nous assister dans notre programme d'actions. Leurs missions ont porté sur l'étude et la protection des nids de 5 espèces d'oiseaux prairiaux (Vanneau huppé, Courlis cendré, Pipit farlouse, Tarier des prés, Râle des genêts) en Basse vallée de l'Ognon, sur les départements de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura.

LEVRET Aurélien

Session 2011-2012

Licence Professionnelle Espaces naturels, spécialité métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels

Prospection et protection des nids d'oiseaux prairiaux en Basse vallée de l'Ognon



Stage réalisé du 20 février au 9 juillet 2012, sous la direction de Christophe Morin, Technicien Faune sauvage ainsi que Catherine de Saint Rat, Coordinatrice du pôle Refuge LPO

Levret A. (2012). *Prospection et protection des nids d'oiseaux prairiaux en Basse vallée de l'Ognon*. Licence Professionnelle Espaces naturels, spécialité métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels. Université de Franche-Comté. Stage réalisé du 20 février au 6 juillet 2012, sous la direction de Francis Raoul (tuteur universitaire), de Christophe Morin, Technicien Faune sauvage ainsi que Catherine De Saint Rat, Coordinatrice du pôle Refuge LPO : 33 p. + annexes.

Une autre stagiaire, recrutée par l'EPBT sur le site NATURA Un salarié de la LPO l'encadrement.

Minot-Kohl Gwenaëlle
Vallée de la Saône : étude de prairial. Master Ecologie et Sciences fondamentales et Stage effectué sous la Saône-Doubs, Ludovic (LPO Franche-Comté) : 56 p.

Minot-Kohl Gwenaëlle
 Master Ecologie et Biologie des Populations



Site Natura 2000 de la Vallée de la Saône :
 Étude de l'avifaune dans un agrosystème prairial.



2011-2012

Sous la direction de : BLONDEL Guillaume, PERRIN Ludovic et MORIN Christophe

Gwenaëlle Minot-Kohl, a été Saône-Doubs pour travailler 2000 de la Vallée de la Saône. faisait partie de

(2012). *Site Natura 2000 de la Vallée de la Saône : étude de l'avifaune dans un agrosystème prairial. Master Ecologie et Sciences appliquées. Faculté des Sciences de Poitiers. direction de Guillaume Blondel (EPTB Perrin (ONCFS) et Christophe Morin + annexes*

5.2. RÉSULTATS



CONCERNANT LE VANNEAU HUPPÉ

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Comme l'an passé, à partir des connaissances disponibles sur la distribution des espèces à l'échelle de la région, grâce à Obsnatu la Base et son réseau de bénévoles, la LPO Franche-Comté a organisé une veille axée sur la période principale de nidification des oiseaux (mars à juin), dont l'objectif était de parer tous risques de destruction des nichées du fait des pratiques agricoles ou d'entretien par des actions de protection.

Calendrier et échéance de réalisation : Hiver 2011-2012/Printemps 2012

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 23 contributeurs

Nombre de données recueillies : 158 données de reproduction (indices probables ou certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1)

Secteurs traités : parcelles en vallée de l'Ognon, en vallée de la Saône et en vallée du Durgeon

Communes traitées : 18 communes, Amblans-et-Velotte, Arpenans, Baudoncourt, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Breurey-lès-Faverney, Chenevrey-et-Morogne, Colombier, Demangevelle, Éhuns, Gray, Marnay, Membrey, Montigny-lès-Vesoul, Montjustin-et-Velotte, Pagny, Rigny, Saulx, Vellexon-Queutrey-et-Vaudey, Villers-sur-Port

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

- Marquage de zones de nids en accord avec l'exploitant pour soustraire le nid aux différents travaux agricoles ou plus simplement en limitant les interventions liées aux modes culturels.

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps 2012

Evaluation des résultats :

Intervenants : Faustine Devillard, Aurélien Levret, Gwenaëlle Minot-kohl, Christophe Morin & Samuel Maas,

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 8 agriculteurs ont été contactés ; deux n'ont pas adhéré à la démarche (Colombier, Saulx) puisqu'ils sont intervenus dans leur parcelle sans nous prévenir. Tentative de reprise de contact avec le GAEC Quiclet de Montigny-lès-Vesoul via une collectivité

Nombre de zones d'intervention : 2 zones d'intervention (Demangevelle, Marnay) ; deux parcelles concernées

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : 35-39 c.

Nombre de jeunes produits avec certitude : 30-32 juvéniles minimum

Nombre de nids piquetés : 4 nids piquetés. Les autres n'ont pas nécessité d'intervention en raison des conditions météorologiques particulièrement pluvieuses du printemps 2012

Surface de la zone extraite par piquetage d'un nid : environ 50 m²

Nombre de nichées préservées : 4

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : 2 (au moins 3 jeunes)

Coût des indemnisations : 0 €, aucune indemnisation réclamée

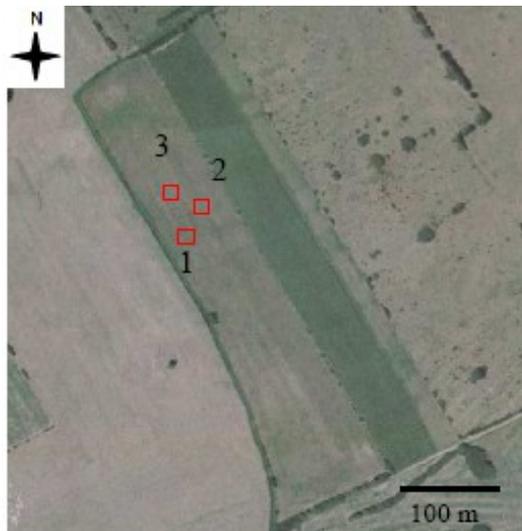


Figure 1. Localisation parcellaire des nids de Vanneau huppé au lieu-dit *Au Pouzet* à Marnay (70) ©Sébastien Levret, LPO FC

Action n°3 : Contacts avec les exploitants agricoles et opérateurs de site Natura 2000 pour orientations sur les zones Natura 2000 hors MAET (cultures), etc. Bilan de l'opération et anticipation sur les possibles interventions et adaptations à mener l'année suivante.

Calendrier et échéance de réalisation : Hiver 2012-2013 / printemps 2013

Evaluation des résultats :

Consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 : contact avec l'EPTB Saône-Doubs, opérateur/animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône et réunions d'échanges sur le partenariat 2013 ;
- les agriculteurs ayant adhéré à la démarche en 2012 : transmission du bilan d'activité du projet et d'un document de présentation du programme plus général sur le « Programme de sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles » se poursuivant sur 2012.

Poursuite des actions et émanation de nouveaux programmes :

- poursuite de la démarche 2012, montage du projet et recherche de financements.
- accueil d'un stagiaire de mars à juillet 2013 pour travailler sur la Basse vallée de l'Ognon et sur la conservation des sites de nidification du Vanneau huppé en Haute-Saône, seul département qui héberge encore une population de quelques dizaines de couples, et ponctuellement en dehors de ce territoire
- comme en 2012, encadrement d'un stagiaire avec l'EPTB Saône-Doubs et l'ONCFS 70 pour travailler sur la Vallée de la Saône (stations de Rigny, Gray, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur notamment)

5.3. RÉSULTATS CONCERNANT LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

5.3.1. Le Courlis cendré

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Hiver 2011-2012/Printemps 2012

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 29 contributeurs

Nombre de données recueillies : 247 données de reproduction (indices probables ou certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1)

Secteurs traités : vallées de l'Ognon, de la Saône, de la Lanterne, de la Semouse et du Durgeon

Communes traitées : 35 communes dont la liste est fournie en annexe 1

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

Calendrier et échéance de réalisation : printemps 2012

Evaluation des résultats :

Intervenants : Faustine Devillard, Aurélien Levret

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 2 agriculteurs (GAEC du Val Saint-Jean et GAEC Champonnois) ont été contactés pour mettre en place une fauche centrifuge sur leurs parcelles (annexe 2)

Nombre de zones d'intervention : 2 zones d'intervention (Brésilley, Thervay) ; trois parcelles concernées mais deux seulement ont été fauchées selon le mode retenu (la fauche n'étant pas prévue avant le 15-20 juillet sur la troisième parcelle, il n'était plus nécessaire d'appliquer une fauche centrifuge pour du Courlis cendré, les jeunes étant généralement volants à cette date) (Levret 2012)

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : > 20 c.

Nombre de jeunes produits avec certitude : aucun

Nombre de nids piquetés : sans objet

Nombre de nichées préservées : inconnu, aucun jeune observé mais 3 familles potentielles visées par notre intervention

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : inconnu

Coût des indemnisations : 501,55 € (cf. annexe 2)

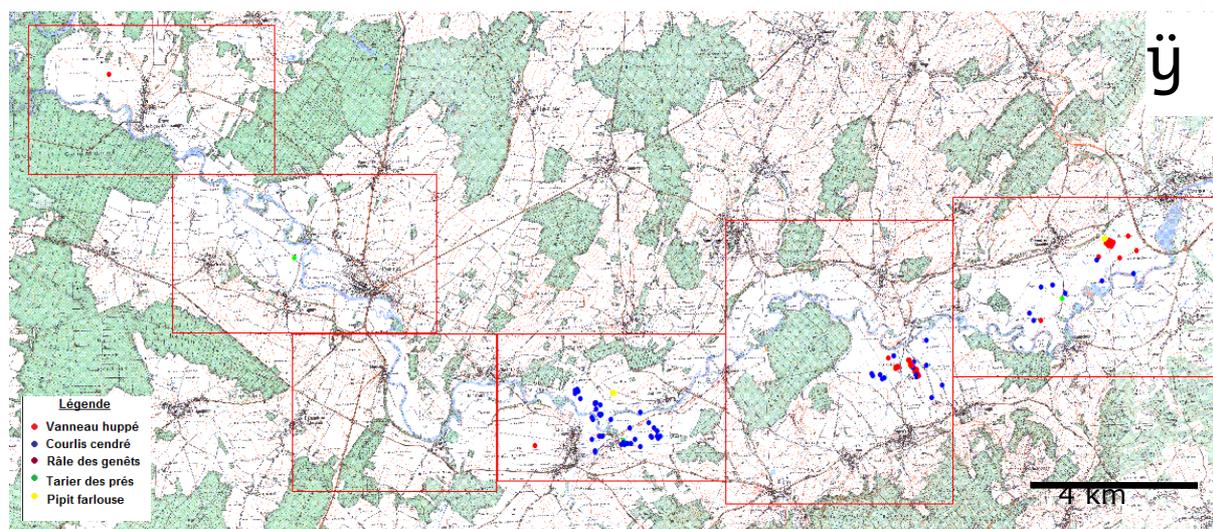


Figure 2. Les six secteurs de la moyenne et basse vallée de l'Ognon suivis en 2012 ©Sébastien Levret, LPO FC



Figure 3. Fauche centrifuge à Thervay (70) ©Sébastien Levret, LPO FC

Action n°3 : Contacts avec les exploitants agricoles et orientations sur les zones Natura 2000 hors MAET avec l'EPTB Saône-Doubs, etc. Anticipation sur les interventions et adaptations à mener l'année suivante. Bilan de l'opération.

Calendrier et échéance de réalisation : printemps 2012 / Hiver 2012-2013 / printemps 2013

Evaluation des résultats :

Consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 : retour et échanges d'expérience avec la Communauté de communes Frasne-Dugeon, opérateur du site Natura 2000 du Bassin du Dugeon ; partenariat avec l'EPTB Saône-Doubs, opérateur/animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône ;
- les agriculteurs ayant adhéré à la démarche en 2012 : transmission du bilan d'activité du projet et d'un document de présentation du programme plus général sur le « Programme de sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles » se poursuivant sur 2012.

Poursuite des actions et émanation de nouveaux programmes :

- poursuite de la démarche 2012, montage du projet et recherche de financements.
- accueil d'un stagiaire de mars à juillet 2013 pour travailler sur la Basse vallée de l'Ognon
- encadrement d'un stagiaire avec l'EPTB Saône-Doubs et l'ONCFS 70 pour travailler sur les 8 principales zones à enjeux de la Vallée de la Saône (Morin 2008)

5.3.2. Le Rôle des genêts

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps 2012

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 12 contributeurs

Nombre de données recueillies : 54 données de reproduction (indices possibles, probables ou certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1)

Secteurs traités : vallées de l'Ognon, de la Saône, de la Lanterne, Bresse jurassienne, dépressions du Haut-Doubs (RNN de Rémoray, Bassin du Drugeon), Haut-Jura

Communes traitées : Bois d'Amont, Labergement-Sainte-Marie La Chassagne, Membrey, Recologne, Vaivre-et-Montoille, Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : mini. 15 chanteurs

Nombre de jeunes produits avec certitude : aucun

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

Calendrier et échéance de réalisation : printemps 2012

Evaluation des résultats :

Intervenants : Guillaume Blondel, Gwenaëlle Minot-Kohl, Christophe Morin

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 9 exploitants ont été sollicités (8 par l'EPTB Saône-Doubs pour mettre en place une fauche postérieure au 15 juillet en s'appuyant sur le dispositif des minimis (annexe 3) ; 1 par la LPO Franche-Comté pour l'accompagner sur le terrain lors de la fauche

Nombre de zones d'intervention : 2 zones d'intervention hors MAET (Membrey/Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey, Vaivre-et-Montoille) pour une surface d'environ 30 hectares "contractualisés" (16,42 ha indemnisés seulement ; Minot-Kohl, 2012)

Nombre de nids piquetés : /

Nombre de nichées préservées : inconnu

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : ~ 20 râles (tous âges) ont été observés au cours du suivi de la fauche à Membrey

Coût des indemnités : ~4000,00 € de provenance multiple (Etat, département de la Haute-Saône, secteur privé et EPTB Saône-Doubs)

Action n°3 : poursuite du partenariat engagé avec l'EPTB Saône-Doubs sur les zones Natura 2000 hors MAET, etc. Développement de la vigilance « Rôle », initiée en 2012, à l'échelle de la région. Bilan de l'opération et anticipation sur les possibles interventions et adaptations à mener l'année suivante.

Calendrier et échéance de réalisation : été 2012 / hiver 2012-2013 / printemps 2013
Evaluation des résultats :

Consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 : partenariat avec l'EPTB Saône-Doubs, opérateur/animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône (annexe 4); partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura, opérateur du site Natura 2000 « lacs et tourbières des Rousses, vallée de l'Orbe » ; poursuite du partenariat avec le Conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté, gestionnaire du site Natura 2000 « Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine »

Poursuite des actions et émanation de nouveaux programmes :

- poursuite du programme d'actions 2012, montage du projet et recherche de financements.
- Vigilance Rôle développée à l'échelle de la région
- encadrement d'un stagiaire avec l'EPTB Saône-Doubs et l'ONCFS 70 pour travailler sur les 8 principales zones à enjeux de la Vallée de la Saône (Morin & al. 2008)

5.3.3. Les passereaux prairiaux (Tarier des prés & Pipit farlouse)

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps 2012

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : 19 contributeurs

Nombre de données recueillies : 83 données de reproduction (indices possibles, probables ou certains) issues d'Obsnatu la base (http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=1)

Secteurs traités : vallées de la Saône, de la Mance et du Durgeon, vallée de l'Ognon Vosges saônoises, ancien terrain militaire de Malbouhans

Communes traitées : Aisey-et-Richécourt, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Colombier, Conflandey, Faverney, Fleurey-lès-Faverney, Fouchécourt, Gevigney-et-Mercey, Gray, Jussey, Longine (La), Membrey, Menoux, Montagne (La), Neuville-lès-Lure, Pesmes, Port-sur-Saône, Purgerot, Saulx, Selles, Soing-Cubry-Charentenay, Vernois-sur-Mance

Nombre de couples reproducteurs suivis, surveillés : 21 couples de Pipit farlouse, 30 couples de Tarier des prés

Nombre de jeunes produits avec certitude : /

Action n°2 : en cas de signalement d'une nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

Calendrier et échéance de réalisation : printemps 2012

Evaluation des résultats :

Intervenants : Guillaume Blondel

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 1 exploitant a été sollicité par l'EPTB Saône-Doubs pour mettre en place une fauche au 15 juillet en faveur du Tarier des prés parallèlement à la mesure « Râle » ;

Nombre de zones d'intervention : 1 zone d'intervention (Membrey/Vellexon-Queutrey-et-Vaudey) ; aucun contact en vallée de l'Ognon en période de nidification de ces deux espèces.

Nombre de nids piquetés : /

Nombre de nichées préservées : 2 mini.

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : inconnu

Coût des indemnisations : pas de contrepartie exigée

Action n°3 : Contacts avec les exploitants agricoles et orientations sur les zones Natura 2000 hors MAET avec l'EPTB Saône-Doubs, etc. Anticipation sur les interventions et adaptations à mener l'année suivante. Bilan de l'opération.

Calendrier et échéance de réalisation : Hiver 2012-2013 / printemps 2013

Evaluation des résultats :

Consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 : partenariat avec l'EPTB Saône-Doubs, opérateur/animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône ;

Poursuite des actions et émanation de nouveaux programmes :

- encadrement d'un stagiaire avec l'EPTB Saône-Doubs et l'ONCFS 70 pour travailler sur les 8 principales zones à enjeux de la Vallée de la Saône (Morin & al. 2008)

6. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette première année du programme d'actions en faveur de cinq espèces d'oiseaux en danger des zones humides agricoles apporte des résultats encourageants tant en terme de sensibilisation que d'actions concrètes sur le terrain.

Pour le Vanneau huppé, 35 à 39 couples ont pu être suivis pour lesquels des actions ont été entreprises (30-32 poussins observés). Même si elles n'ont pas toutes été fructueuses, elles ont concerné près de 30 % de l'effectif nicheur de plaine de ce Limicole.

Pour le Courlis cendré, notre veille a porté sur 20 couples, soit sur 20 % de l'effectif nicheur régional estimé. La mise en place d'une fauche centrifuge associée à une limitation de la vitesse de passage sur 15 hectares en vallée de l'Ognon n'a pas permis d'observer de jeunes courlis, cela ne sous-entend pas pour autant que cette mesure a été inefficace. Du reste, elle aura profité à quelques lièvres et chevreuils qui ont pu fuir les parcelles sans craindre la faucheuse.

Selon Broyer (1998), une étude sur 168 ha en 1994 et 102 ha en 1995 dans le Val de Saône a montré que les fenaisons centrifuges avaient une nette efficacité et permettaient de faire baisser la mortalité des Râles de genêts de 86% à 17,5%.

Les résultats le plus prometteurs concernent indéniablement le Râle des genêts. A saison exceptionnelle, intervention exceptionnelle. Grâce à l'EPTB en partenariat avec l'ONCFS et la LPO FC, une trentaine d'hectares ne bénéficiant pas de MAET ont été fauchés au-

délà du 15 juillet. Le jour de la fauche, une vingtaine de râles de tous âges ont été observés démontrant tout l'intérêt de ce dispositif.

Pour les deux passereaux prairiaux, l'absence de ces espèces en basse vallée de l'Ognon n'aura pas permis d'engager d'actions en leur faveur. Sur la Saône, seules les mesures à destination du Râle des genêts auront indirectement bénéficié au Tarier des prés.

En 2013, en plus des actions de sauvetage engagées en 2012 (annexe 5) qui seront reconduites, il a été décidé d'étendre, dans la mesure du possible, les interventions en faveur du Vanneau huppé à l'ensemble des stations de Haute-Saône et ponctuellement sur les autres départements.

BIBLIOGRAPHIE

Broyer J. (1998). Avifaune nicheuse et diversité floristique dans les prairies de fauche. *GFS*, 15 (hors-série), t. 3 : 973-986.

De Saint-Rat C. (2012). Plan régional de conservation d'espèces en faveur du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*). Bilan d'activités 2011. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté, Union Européenne, CEMEX : 10p. + annexes.

Levret A. (2012). Prospection et protection des nids d'oiseaux prairiaux en Basse vallée de l'Ognon. Licence Professionnelle Espaces naturels, spécialité métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels. Université de Franche-Comté. Stage réalisé du 20 février au 6 juillet 2012, sous la direction de Francis Raoul (tuteur universitaire), de Christophe Morin, Technicien Faune sauvage ainsi que Catherine De Saint Rat, Coordinatrice du pôle Refuge LPO : 33 p. + annexes.

Maas S. & Paul J.-P. (2010). Bilan intermédiaire 2010 : enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté & Union européenne : 20 p.

Minot-Kohl Gwenaëlle (2012). Site Natura 2000 de la Vallée de la Saône : étude de l'avifaune dans un agrosystème prairial. Master Ecologie et Biologie des populations. Faculté des Sciences fondamentales et appliquées. Université de Poitiers. Stage effectué sous la direction de Guillaume Blondel (EPTB Saône-Doubs), Ludovic Perrin (ONCFS) et Christophe Morin (LPO Franche-Comté) : 56 p. + annexes.

Morin C., Guinchard M. & P. Legay (2008).- Inventaires ornithologiques du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône. Etat des lieux réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs. LPO Franche-Comté. BE Pascale & Michel Guinchard, DIREN Franche-Comté : 53 p. + annexes.

Paul J.-P. (2008). Liste rouge des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté. Liste préalable au projet d'Atlas de la faune menacée de Franche-Comté. DREAL Franche-Comté, Union Européenne/FEDER & LPO Franche-Comté : 20 p. ; Paul J.-P. (coord.) (2011). Liste rouge des Vertébrés terrestres de Franche-Comté. Oiseaux, Amphibiens, Reptiles, Mammifères (hors Chiroptères). Conseil régional de Franche-Comté : 210 p.

Weidmann J.C., Mora F. & Roué S. (2003). Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH). Proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce. Réseau d'observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, G.N.F.C & DIREN Franche-Comté.

ANNEXE 1 : LES 35 COMMUNES À « COURLIS » SUR LESQUELLES UNE VEILLE AVEC OU SANS ACTION EST INTERVENUE

Abelcourt
Aisey-et-Richecourt
Bassigney
Baudoncourt
Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur
Betaucourt
Bresilley
Breurey-lès-Faverney
Briaucourt
Cendrecourt
Chenevrey-et-Morogne
Colombier
Conflandey
Conflans-sur-Lanterne
Faverney
Fédry
Ferrières-lès-Scey
Fleurey-lès-Faverney
Gevigney-et-Mercey
Gray
Jussey
Marnay
Membrey
Mersuay
Port-sur-Saône
Purgerot
Pusey
Rigny
Rupt-sur-Saône
Soing-Cubry-Charentenay
Sornay
Vaivre-et-Montoille
Vanne
Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey

ANNEXE 2 : ATTESTATION D'ENGAGEMENT ENTRE LA LPO FRANCHE-COMTÉ ET LE GAEC DU VAL-SAINT-JEAN
POUR METTRE EN PLACE UNE FAUCHE CENTRIFUGE CONTRE INDEMNISATION

A Thervay

le 31 mai 2012

Je soussigné GAEC du Val-St-Jean,
m'engage à mettre en place une fauche centrifuge
par les parcelles n° 21-22-23-24, lieu-dit "Prairie des
Etrapeux" à Thervay, soit 9,05 ha. et par les parcelles
n° 47-48, lieu-dit "Prés du chêne" à Brésilloz, soit 5,28 ha.
En contre-partie, une indemnisation de 35€/hectares, soit
501,55 € au total sera versée.

pour la LPO Franche-Comté.
Le Directeur



LPO Franche-Comté
Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voltaire
25000 BESANCON
Tél. 03 81 50 43 10
franche-comte@lpo.fr

Le 31 mai 2012,

Thiou Sébastien
GAEC DU VAL ST JEAN
2, route de Saligney
39290 THERVAY
Tél./ Fax 03 84 70 32 67
SIRET 411 237 010 0004

Présents : Marc Forêt (EPTB), Jean-Christophe Weidmann (LPO Franche-Comté)

1.

2. PRCE (Programme Régional de conservation des espèces)– Espèces en danger des Zones Humides Agricole

Rappel de l'historique :

- 2008-2010 : La LPO propose annuellement, en vain, un projet de sauvetage des espèces des prairies alluviales (RFF, DREAL, Région, partenaires privés, etc.)
- 2011 : la LPO prend le risque d'un teste avec des financements publics et privés d'un teste sur le vanneau huppé et nous des contacts et travaille en excellente concertation avec Guillaume Blondel en charge du site N2000 « Vallée de la Saône »
- 2012 : EPTB et LPOFC (Guillaume Blondel – Catherine de Saint Rat) conviennent d'une répartition du travail sur les espèces prairiales : EPTB sur le site N2000 et LPO sur autres zones non N2000, focalisée sur la vallée de l'Ognon au vu des moyens en 2012
- 2012 : « tombée » de Rôle des genêts à Membrey (70) et prise en charge efficace de l'EPTB. LPO acteur de l'action naturellement sans compter l'impulsion initiale en 2011 et donc accord entre EPTB et LPOFC de convenir d'un rdv pour cadrer le partenariat LPOFC-EPTB.
- Fin 2012 : 2 réunions multilatérales sur initiative Etat et EPTB avec présentation en omettant le l'impulsion de la LPOFC et la répartition des rôles issues de l'expérience 2011 portants ses fruits en 2012.

EPTB et LPO sont d'accord sur le principe d'un partenariat pour atteindre l'objectif de se doter d'un projet et de moyens permettant de traiter le cortège des espèces prairiales en danger notamment en Franche-Comté et sur le territoire

EPTB et LPO identifient le contrat de corridor Saône en élaboration (Maîtrise d'ouvrage EPTB) comme un bon outil pour :

1. Mettre en évidence l'enjeu de conservation des espèces des prairies
2. Définir un plan d'action adapté sur l'ensemble du cortège des espèces menacé des prairies alluviales dans le plan d'action opérationnel du contrat de corridors. [En *apparte* à ce sujet la LPOFC renouvelle la proposition d'un travail entre les assocs pour l'EPTB : expertise oiseaux et/ou faune vertébrée pour identifier les réservoirs de biodiversité dans l'état des lieux. Avec des moyens raisonnables nous sommes capables de produire un bon état des lieux pour reprise par EPTB/ASCONIT-RCT]

Une réunion avec les chargés de mission N2000 et le chargé de projet Contrat de corridor est convenu à court terme pour préciser :

1. Le partenariat LPOFC-EPTB
2. La manière de travailler sur l'ensemble du territoire de compétence EPTB (collaboration avec assocs ornithos et en charge de ses problématiques)

Info SCAP

Information de la LPO FC sur le fait qu'au titre de la SCAP, il y a opportunité et pertinence forte pour avoir des outils SCAP avec des moyens dédiés (l'outil réglementaire est moins déterminant que les moyens) adaptés pour une gestion des enjeux des espèces menacées des prairies.

Pour mieux connaître LPO Franche-Comté

- ✓ <http://fr.calameo.com/read/00187880094f6bc3b0c79> (le projet associatif de la LPOFC soumis à validation le 15 déc. 2012)
- ✓ <http://franche-comte.lpo.fr/> (site internet LPOFC, base de données, synthèses et publications en ligne)

ANNEXE 5 : PRINCIPE DE LA COLLABORATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE D'APRÈS SAINT-RAT 2012



FRANCHE-COMTE

Programme de sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles

Concrètement, le déroulement du projet et votre possible collaboration

1) Les stagiaires de la LPO Franche-Comté, à partir d'informations notamment d'observateurs bénévoles, sillonnent la Basse vallée de l'Ognon à la recherche de couples nicheurs des espèces concernées (dans un premier temps, les espèces les plus précoces que sont le Vanneau huppé et le Courlis cendré).

L'objectif est d'identifier des nids ou des sites de nidification des espèces concernées.

2) Une fois les parcelles identifiées, il s'agit de contacter les agriculteurs exploitants les parcelles concernées, qui abritent les nids en question et de leur relayer l'information en leur proposant une collaboration en vue de protéger les nichées.

3) La collaboration va consister :

a) Pour le Vanneau huppé, qui niche essentiellement en labour, en préalable à vos travaux agricoles, à laisser nos stagiaires entrer sur les parcelles concernées afin de délimiter une petite zone à l'aide de piquets autour des nids (zone d'environ 50 m²), afin que vous puissiez visualiser la zone de présence du nid et la contourner lors des travaux agricoles (passage de la herse, etc).

Il est important dans ce cas de nous laisser retirer nous même les piquets, suite à nos passages réguliers visant à vérifier la réussite de l'éclosion.

De la même façon, si vous étiez amené à voir des coquilles ou des poussins, il est important de nous contacter, afin que nous puissions nous rendre sur la parcelle et retirer les piquets.

b) Pour les espèces de prairies, à mettre en œuvre des mesures visant, selon le cas :

> A retarder la date de fauche de la parcelle ou d'une partie de la parcelle :

- au 15 juin, voir au 1^{er} juillet en cas de présence de nid de Courlis cendré,
- au 1^{er} juillet en cas de présence de nid de Tarier des prés ou de Pipit farlouse,
- au 15 juillet en cas de présence de chanteur de Râle des genêts.

> A maintenir des bandes enherbées non fauchées qui serviront de refuge à la faune,

> A faucher vos parcelles en appliquant la fauche dite centrifuge (du centre vers la périphérie, afin de ne pas piéger les animaux).

4) Sous réserve de l'obtention des crédits, dont nous sommes en attente de confirmation :

> Les interventions en prairies, pourront faire l'objet de compensations financières, au niveau défini par le Programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013).

> De la même façon, si plusieurs nids de vanneau devaient se trouver dans une même parcelle, la zone extraite étant supérieure à 50m², une compensation financière pourrait être envisagée.

Photographies illustrant le projet test sur le Vanneau huppé en 2011

(Catherine de Saint-Rat, LPO Franche-Comté)



Localisation d'un nid



Piquetage d'un nid de Vanneau huppé en labour



Délimitation de la zone autour du nid



Femelle de vanneau de retour sur le nid



Agriculteur passant la herse en contournant la zone de nid délimitée

Pour information, en 2011, 5 agriculteurs de la vallée de l'Ognon, de la Saône, de la Semouse et du Durgeon, ont accepté de participer au programme de préservation des nichées de Vanneau huppé, ce qui a permis de piqueter 10 nids de vanneau, de préserver 6 nichées dont 4 ont éclos de façon certaine ; ceci sans coût significatif pour l'exploitation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté

7, rue Voirin

25000 BESANCON

☎ : 03.81.50.43.10 / @ : franche-comte@lpo.fr

Personnes référentes sur le projet

Christophe MORIN : christophe.morin@lpo.fr – Ligne directe: 03 81 50 54 51 / Portable : 06 64 29 52 24

Catherine de SAINT-RAT : catherine.desaintrat@lpo.fr – Ligne directe : 03 81 50 65 85 (absente à partir du 9 mai)

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté – Note d'information – mars 2012